

LA MANIPULATION DE L'AUDITOIRE EN PERIODE DE GUERRE : LE CAS DE LA COTE D'IVOIRE

Hilaire BOHUI DJEDJE

Université de Cocody

Abidjan-Côte d'Ivoire

RÉSUMÉ

La manipulation est un procédé de communication inscrit au centre de la problématique générale de la stratégie et son objet. S'appuyant sur des données falsifiées selon la fin poursuivie, la manipulation de l'auditoire qui relève du conditionnement de masse, passe avant tout par la manipulation de l'information. L'auditoire est amené à réagir selon les intérêts du manipulateur suivant des données travesties à dessein. La diversité des acteurs dans la crise militaro-politique que subit la Côte d'Ivoire fait de celle-ci un terrain propice à l'exercice de la manipulation. A partir de l'archilèxe « camp présidentiel », notre étude vise à en faire la démonstration selon une perspective pragmatique.

Mots clés : Manipulation, auditoire, communauté internationale, disqualification, émotion, archilèxe.

ABSTRACT

Manipulation is a process of communication inscribed at the centre of the general problem of strategy and its object. Relying on falsified data according to the end sought, manipulating the audience, which goes through the masses, precedes above all the manipulation of information. The audience is brought to react according to the interests of the manipulator in line with data falsified on purpose. The diversity of actors in the Ivoirian military and political crisis makes it a favorable ground for the practice of manipulation. From the concept of « presidential camp », our study aims at analysing the word manipulation according to a pragmatic perspective.

Key words : Manipulation, audience, international community, disqualification ; emotion ; concept.

INTRODUCTION

Le besoin de vie communautaire qui est l'une des principales caractéristiques ontologiques des hommes ne va pas sans quelques contraintes. Le respect d'un minimum de conventions formalisées ou tacites formant une sorte de code des civilités en fait partie. Parmi ces conventions elles-mêmes figure la présomption de consensus autour de la préservation des règles de bon voisinage et celle de la quête collective de l'harmonie au sein de la communauté.

C'est pourquoi, la guerre en tant que violation de ce principe du *vivre en bonne intelligence*, met toujours en demeure les parties opposées de s'expliquer devant le reste de la communauté et d'œuvrer à revenir à une situation conforme à l'exigence d'harmonie. Il est rare alors que cette justification ne confine pas à une assignation de l'Autre comme le véritable fauteur de trouble. La bataille de l'opinion, notamment à travers les mass media, devient alors un enjeu dans la guerre, car il s'agit de donner la preuve de ce que l'on est dans son bon droit et de tenter d'en convaincre

les autres membres de la communauté. Evidemment, l'entreprise n'est pas gratuite : bien souvent, elle vise à emporter leur soutien au point de vue justificatif présenté et même à susciter «un effet d'empathie». Les moyens pour atteindre ces buts sont variés. Pour le cas du conflit armé ivoirien, nous avons retenu le rôle du lexique de la disqualification en prise directe avec l'émotion pour illustrer ce postulat. Celui-ci procède d'une observation essentielle : l'exploitation médiatique de termes non valorisants dotés d'une certaine charge émotionnelle peut être un puissant moyen de mobilisation de l'auditoire en faveur d'une cause donnée. Dès lors, le risque de manipulation de l'auditoire à l'assentiment duquel l'on présente un tel lexique est, selon nous, absolument hors de caution. L'objet épistémologique de notre postulat est le suivant : d'une part, mettre en relief le statut de la manipulation comme participant de la *stratégie du faire croire* suivant une finalité précise ; d'autre part, en tirer des conclusions d'efficacité en terme de résultats effectivement obtenus. Pour y parvenir, notre travail comporte deux parties. La première partie est un exorde théorique (I). Nous y procédons d'abord à une élucidation conceptuelle succincte de quelques-unes des notions clés ; ensuite, nous en éclairons la portée générale dans l'analyse postérieure. L'analyse pragmatique du lexique de la disqualification (II), la deuxième partie du travail, informe l'argumentation générale.

I. L'EXORDE THEORIQUE

1.1 De l'auditoire et de la Communauté internationale

Au sens non spécialisé, l'auditoire désigne un ensemble de personnes physiques réunies en un même lieu et qui constituent les destinataires d'un message. Cette acception *ordinaire* de l'auditoire diffère de celle de la pragmatique conversationnelle. En effet, l'approche conversationnelle de l'auditoire est moins réductrice, puisque la caractéristique « public » ou « assemblée » n'est qu'une composante sémique et non pas exclusive. Dans cette perspective, l'auditoire peut être constitué d'une seule personne ou d'une assemblée cosmopolite, hétéroclite même et indifférenciée socialement, ou au contraire, avoir un statut social varié et plus ou moins distinctement hiérarchisé. Une telle acception de l'auditoire dans la

communication verbale est on ne peut plus productive. En effet, les critères sémiques « anonyme » et « diffus » permettent d'en faire le synonyme d'autres concepts usuels comme *l'opinion publique internationale* ou la *communauté internationale*, synonyme ici de public de masse, c'est-à-dire agrégat d'individus au-delà des frontières géographiques des Etats. En période de guerre notamment, la *communauté internationale* fait office d'« organe » abstrait commis au rôle de gardien de l'éthique "universelle" dont la légitimité tient de fait au souci présumé collectif de l'harmonie communautaire. Rien d'étonnant, dans cette perspective, que cet organe soit également le moyen d'expression d'une solidarité et d'un humanisme sans frontière, bien que souvent à géométrie variable. *L'opinion publique* (internationale surtout) ou la *communauté internationale* a en effet la particularité d'être un groupe sociologiquement composite et informel, sans visage et au-delà des frontières physiques avec un rôle convenu de censeur moral suivant une série de valeurs, de croyances et de principes censés universellement admis. Une telle mission lui confère un statut incontournable d'arbitre et de régulateur privilégié des relations entre les hommes. Mais, à la vérité, personne n'est dupe des apories définitionnelles relatives aux concepts de *communauté internationale* ou *opinion publique internationale*.

En effet, le nivellement des composantes référées à travers ces concepts tend à faire croire qu'il renvoie au monde entier indistinct et même unitaire, les individus étant censés avoir les mêmes prérogatives de manière égalitaire. La réalité est pourtant largement moins uniforme, le concept de *communauté internationale* étant discriminatoire, puisqu'il existe une catégorie de personnes dont les avis comptent ou font autorité, au sein des institutions comme dans la société civile (autre concept à problème) et qui peuvent faire infléchir le cours des événements dans un sens ou dans l'autre. En utilisant indifféremment à dessein *auditoire*, *opinion publique internationale* ou *communauté internationale* en tant que « catégorie » médiane censée réfractaire aux actes qui jurent avec cette conscience universelle dont elle est, de fait, le garant, nous pensons en particulier à cette frange de personnes. Or selon nous, il existe peu d'actes qui interpellent la conscience humaine sans emprunter en quelque manière la voie de l'affect ou de l'émotion.

1. 2. De l'émotion, de son encodage et de son décodage

1.2.1 De l'émotion et de son statut d'objet d'étude linguistique

Sans ouvrir une théorisation profonde de l'émotion dans l'interaction verbale, il est utile d'en faire une problématisation "rapide" à partir de quelques-unes des questions d'ordre heuristique que soulève la notion. Par exemple, au niveau lexical, il n'est pas sans intérêt de se demander si les termes comme *malheur*, *souffrance*, *humiliation*, *indignation*, *accablement*, *désolation*, *peur*, *consternation*, *tristesse*, *allégresse*, *bonheur*, etc. n'ont qu'une simple valeur illocutoire de type descriptif et informationnel. Dans l'hypothèse affirmative, quand atteignent-ils alors le stade de la « vraie » émotion ? Et ce phénomène *émotion* lui-même, est-il éprouvé et vécu de la même manière d'une personne à une autre au sein d'une même société, et *a fortiori* d'une société à une autre ? La réponse à une telle interrogation ne peut être que négative selon nous, entendu que la dimension culturelle à laquelle ont partie liée les idées reçues et les stéréotypes affecte et module toujours la composante psychique chez l'homme.

Sur des présupposés que l'on devine, P. Charaudeau met bien en relief la complexité de l'objet *émotion* comme phénomène susceptible d'être éprouvé par un sujet. Si la question de l'« éprouvé » peut se poser, c'est d'abord, dit-il en substance, en tant que l'effectivité de sa sincérité demeure essentiellement problématique, voire polémique : dans quelle mesure par exemple, l'aveu verbal de l'éprouvé (émotion exprimée ou décrite) correspond-il effectivement au sentiment réellement vécu ? Comment juger à plus forte raison de l'intentionnalité d'en transférer l'expérience chez autrui et garantir le résultat de l'opération, notamment dans le temps et dans l'espace ? Ce sont là des interrogations qui formulent implicitement la problématique du procès d'encodage et de décodage des émotions. En simplifiant sans doute à l'extrême, le processus d'encodage/décodage peut être succinctement défini comme il suit. L'encodage/décodage est un mécanisme réversible de communication de certaines données à partir de valeurs, de croyances et de savoir partagés que l'on inscrit dans le discours, et qui fonctionnent comme un signal envoyé à un tiers (aspect encodage). Celui-ci est censé pouvoir l'interpréter (aspect décodage) conformément à un

certain pacte social tacite. Mais il ne s'agit parfois que de présomption.

En effet, on aurait mauvaise grâce à prétendre que l'évocation de l'holocauste juif a la même charge pondérale en terme de douleur chez les Juifs que chez d'autres peuples au monde. Tout au plus ne déclencherait-elle qu'un processus compassionnel plus ou moins intense, plus ou moins sincère selon la propre histoire de celui qui témoigne de ce transport affectif. De même, le rapport au souvenir de l'esclavage ne peut être d'intérêt ou de degré identique chez l'Africain comme chez l'Asiatique ou chez l'Européen. On réalise bien que par dessus tout, ce qui est en jeu, c'est la question de l'aptitude d'un outillage méthodologique linguistique susceptible de proposer un calcul interprétatif crédible de l'émotion et ses modalités, tant à l'échelle de l'individu qu'à celle du groupe. En effet, les causes d'apparition de telle émotion ne sont guère identiques d'une personne à une autre. Par ailleurs, il est fort douteux que cette émotion elle-même soit exactement vécue de la même manière entre deux personnes. Dès lors, comment distinguer, pour un linguiste, entre sensibilité et sensiblerie, entre imposture et sincérité dans un domaine aussi subjectif ? Bref, pour Charaudeau, si le statut de l'émotion en tant qu'objet d'étude linguistique ne peut être mis en cause, c'est dans la mesure où la méthode utilisée reconnaît ses propres limites :

« L'analyse du discours ne peut s'intéresser à l'émotion comme réalité manifeste, éprouvée par un sujet. Elle n'en a pas les moyens méthodologiques. En revanche, elle peut tenter d'étudier le processus discursif par lequel l'émotion peut être mise en place, c'est-à-dire traiter celle-ci comme un effet visé (ou supposé), sans jamais avoir de garantie sur l'effet produit. Ainsi l'émotion est considérée hors de l'éprouvé, et seulement comme un possible surgissement de son "ressenti" chez un sujet particulier, dans une situation particulière ». (2000 : 136)

Notre démarche se situe dans cette perspective. Cela dit, le terme émotion reste

encore non défini. Qu'entendons-nous donc par *émotion* ?

1.2.2 De l'émotion et de son articulation argumentative

Pour prévenir d'éventuels risques de polémique improductive (du moins le croyons-nous) C. Plantin, M. Doury et V. Traverso définissant le mot émotion sous le titre « Présentation » de *Les Emotions dans les Interactions* ont préféré lui conférer une valeur générique qui le fait subsumer tous les autres mots que l'usage reconnaît indistinctement à tort ou à raison comme synonymes: « Précisons que cette Présentation utilise le mot émotion comme un terme générique couvrant *émotion, affect, éprouvé, humeur, sentiment, disposition, état d'âme* » (2000 : 7).

Bien que cette acception « générique » du terme emporte notre adhésion, il est cependant important d'insister sur ce qui nous occupe ici, c'est-à-dire l'intention de communication de l'émotion. Ainsi, l'émotion désigne-t-elle pour nous, un phénomène abstrait à modalités variables qui, en tant que valeur subjective psychophysiologique régulant les relations sociales, peut être facteur de mobilisation d'un tiers, individu ou personne morale formant une collectivité nationale ou supranationale, et ce, de manière plus ou moins spontanée.

Ainsi définie, l'émotion informe le discours de certains acteurs de (ou dans) la situation militaro-politique ivoirienne et ouvre un procès de valorisation / disqualification. La finalité de ce procès est, à terme, d'amener la *communauté internationale* en tant que garant de la conscience universelle et arbitre présumé juste et impartial à « prendre ses responsabilités », c'est-à-dire à (ré-) agir dans un sens qui est, *a priori*, le seul attendu. Pour le montrer, nous avons retenu quelques éléments du riche lexique utilisé pendant la guerre en Côte d'Ivoire et dont certains tiennent à bien des présupposés du déclenchement du conflit armé. Dans ces éléments, la fonction descriptive et informative initiale le concède à la provocation d'effet empathique souhaité. Tel est le cas de l'archilexème *camp présidentiel* dont le signifié est le principal objet des cristallisations dans la crise ivoirienne. C'est la stratégie de mobilisation de la *communauté internationale*.

II. Analyse pragmatique du lexique de la disqualification : le cas du « camp présidentiel »

2.1 De l'esprit du « Camp présidentiel »

Aux premières heures de l'éclatement du conflit armé en Côte d'Ivoire (la nuit du 18 au 19 septembre 2002), Radio France Internationale (RFI) s'est fait l'écho de l'opinion de la France officielle sur le conflit à travers les propos de Michelle Alliot Marie. Selon le ministre de la défense, le conflit armé est d'origine « ivoiro-ivoirienne ». Pour accréditer cette thèse d'un conflit strictement interne, le lundi 23 septembre 2003, le journaliste Christophe Ayad du quotidien français *Libération* signe un article révisionniste en écrivant :

« Le président Gbagbo est parti pour Rome dans un contexte explosif, laissant les deux hommes forts de son gouvernement, les ministres de l'Intérieur et de la Défense, à couteaux tirés. Il n'y a eu ni mutinerie ni coup d'Etat en Côte d'Ivoire. Ce qui se passe ressemble fort à un règlement de comptes interne au régime. (...) Les mutins n'en sont pas : soit ils ont été manipulés, soit ils travaillent en service commandé. Maintenant, il s'agit de les faire taire en les éliminant et de détourner l'attention en criant à l'infiltration extérieure, en désignant comme d'habitude à la vindicte populaire les travailleurs immigrés burkinabès ».

Dans le langage du *politiquement correct* adepte d'euphémismes, ce décret de statut du conflit présumait, en théorie, d'un fait au moins : la volonté de non-ingérence de la France dans la crise, et corrélativement, l'observance de la stricte neutralité de sa part. Une telle posture officielle avait l'avantage de soustraire la France à la contrainte des accords de défense signés avec la Côte d'Ivoire depuis avril 1961, dès lors que le caractère d'agression extérieure de l'attaque du 19 septembre 2002 était nié.

Imputant principalement l'insécurité des Français résidant en Afrique à la versatilité de la politique africaine de l'Elysée selon les enjeux du moment, François Oloa-Biloua, président du Comité de la Confédération autonome des Français d'origine étrangère et des Domiens métropolitains d'éthique et d'organisation, témoigne à ce propos :

« La Côte d'Ivoire a été déstabilisée de l'extérieur avec le concours d'Etats étrangers. La France avait été informée par le Président Gbagbo lui-même qu'on avait traité d'alarmiste. La France n'a pas respecté

les accords de défense qu'elle a signés avec ce pays et nos juristes sont formels là-dessus ».

C'est pourquoi, poursuit-il dans sa correspondance réquisitoire contre la politique de « duplicité » de J. Chirac :

« Plutôt que de s'arrêter seulement à la condamnation de ce que subissent les Français à l'étranger, c'est la duplicité de la politique française qu'il faut stigmatiser. Lorsqu'en 1969, les Bété se sont insurgés en Côte d'Ivoire, il s'agissait bien d'une affaire interne. La France avait cependant réagi avec une violence inouïe, intervenant ainsi dans un cadre non prévu par les accords de défense signés avec la Côte d'Ivoire. Lorsqu'en septembre 2002 la rébellion armée déstabilise la Côte d'Ivoire avec l'aide du Burkina Faso, de la Libye et d'autres que l'histoire désignera, votre France, Monsieur le Président, décide de fouler aux pieds ces mêmes accords au nom desquels l'armée française avait rasé des villages guébié en 1969, en faisant la part belle aux rebelles dans le gouvernement d'un pays à qui elle disait avoir donné son indépendance ». *Notre Voie* n°2195 du vendredi 23 septembre 2005, p 5.

Evidemment, en raison de la communauté d'obédience idéologique entre le quotidien *Notre Voie* et le pouvoir en place à Abidjan, il serait compréhensible d'émettre quelque doute sur l'authenticité de l'origine de la correspondance et de son auteur. Mais aussi longtemps que cette correspondance n'aura pas fait l'objet d'un démenti formel de la part de l'organisation qui, elle, existe bien, la lettre ouverte bénéficiera d'une présomption d'authenticité. Au demeurant, les faits qui y sont relatés ne sont guère des affabulations ni une révélation, tant ils sont historiquement incontestables. Bref, *a priori*, c'est l'exigence de neutralité devant la nécessité de la désignation des parties qui informe le terme *camp présidentiel*, allusion aux autorités légales de Côte d'Ivoire et à tous ceux qui, personnes ressources, mouvements associatifs de la société civile, syndicats, etc. assurent la défense des institutions de la République. L'évolution de la crise clarifiera par la suite la position de la France et ses rapports aux parties en conflit, notamment pendant et après Linas Marcoussis. Mais d'une manière générale, le lexique de la disqualification est utilisé par tous les médias (AFP, BBC, TV5, etc.) auxquels la présomption de la neutralité et de la bonne foi de la France semble garantir le caractère purement informationnel de leur propre maniement du lexique en question. Ainsi le *camp présidentiel* apparaît-il comme l'archilexème des termes à sèmes disqualifiants. Selon J. Mazaleyra et G. Molinié (1989 : 31), l'archilexème est « La lexie

occurrence dans un texte, qui symbolise tout un champ notionnel à l'intérieur du champ lexical textuel ». Intégrée à notre perspective d'analyse, cette acception du terme (les auteurs en distinguent deux) signifie que dans son statut d'archilexème, le *camp présidentiel* est le concept qui, dans le discours de certains acteurs directs ou indirects du conflit armé ivoirien, subsume toutes les représentations procédant de la disqualification au dépens d'autres acteurs de la crise. Le corpus lexical retenu est le suivant : *jeunes patriotes ; milices tribales ; armée de Gbagbo ; escadrons de la mort ; épuration ethnique ; sentiment anti-français ; régime totalitaire et fasciste, exclusion, charnier*. C'est le lieu de définir la notion de disqualification.

2. 2 De la disqualification

La disqualification désigne pour nous un procédé langagier de caractérisation par des attributs péjoratifs susceptibles de provoquer une réaction de méfiance, d'indignation, d'antipathie, voire de condamnation et d'ostracisme à l'encontre de l'être, individu ou groupe de personnes (ou de la chose) ainsi présenté. Comme telle, la disqualification associe donc toujours une image négative ou non valorisante du disqualifié dans la perception de l'auditoire. A ce propos, l'emploi délibérément réducteur du terme *patriote* est on ne peut plus révélateur du jugement de valeur qui lui est associé.

En effet, du point de vue strictement typographique, le terme est presque toujours employé à l'écrit avec des guillemets, signes dont la valeur, dans le contexte du conflit armé ivoirien où même la neutralité la mieux intentionnée paraît suspecte, est d'exprimer de fortes réserves de l'utilisateur. Mais qu'il soit ou non entre guillemets, le mot *patriote* désigne avec mépris, dans cette perspective de la disqualification, un groupuscule de vandales instrumentalisés qui battent le pavé pour la sauvegarde du régime de Gbagbo. Activistes irréductibles de la « dérive ivoiritaire » d'un « régime fasciste » selon l'expression de Jacques Chirac, les « jeunes patriotes » sont assimilés à une légion de xénophobes et de promoteurs généreux de l'exclusion, des propagandistes notoires du « sentiment anti-français ». Les forces de défense et de sécurité ivoiriennes, présentées comme étant en déliquescence et n'ayant aucun sens de leur mission républicaine sont, quant à elles, passées maître dans la production en série des « charniers » dont le plus médiatisé reste celui de Yopougon. La raison en est fort simple. Selon les

médias occidentaux et leurs alliés locaux, les victimes de ce charnier (comme du reste celles des autres) sont toutes des personnes à consonance patronymique nordique.

A propos des millions d'Ivoiriens qui prennent la rue pour la défense de leur patrie, le journaliste Christophe Boisbouvier de RFI, lors des bulletins d'information de son organe en date du mercredi 22 juin 2005, a parlé de « jeunes patriotes de Gbagbo ». Notons au passage la productivité énonciative de cette désignation par mépris qui aboutit à un procédé synecdochique assez original par lequel le Président de la République devient lui-même la patrie Côte d'Ivoire.

Le *camp présidentiel*, c'est aussi, toujours dans la logique de la disqualification, la République des permis de tuer dans l'impunité totale sous la caution morale des autorités à travers les « escadrons de la mort ». Ceux-ci ont vocation à dispenser généreusement la mort pour délit de patronyme nordique, et donc de suspicion presque légitime de collusion avec les auteurs de l'attaque du 19 septembre 2002. De même, cette escouade marchande de mort procède à une « épuration ethnique » systématique en concurrence avec « l'armée de Gbagbo », elle-même en ballottage avec les « milices tribales », forcément proches de Gbagbo, d'où en définitive l'appellation « milices de Gbagbo ». Bref, les éléments des milices, ceux des escadrons de la mort et de l'armée elle-même sont sinon des frères d'ethnie de Gbagbo, du moins des personnes de l'entourage immédiat du couple présidentiel, ou de leur famille politique. L'hebdomadaire français *L'Express* n°2830 du 29 septembre au 5 octobre 2005 (p 32) rapporte ainsi, sous la plume de Stephen Smith, le contenu de rapports d'officiels militaire et civil. Le premier porte sur la certification donnée par « le colonel B., titulaire du poste officiel (...) de la DGSE à Abidjan depuis juillet 2002 » à un document du service d'espionnage français :

« Frappé du sceau "confidentiel défense", ce document de sept pages recense les assassinats, enlèvements et "disparitions" attribués aux sicaires de la présidence et remonte leur chaîne de commandement jusqu'à Laurent Gbagbo et son épouse Simone ».

Le second témoignage est celui de Renaud Vignal, ambassadeur français alors en poste à Abidjan au moment de l'éclatement de la crise. Dans son « rapport de fin de mission », le diplomate qualifie le

pouvoir de Gbagbo de « régime totalitaire avec escadrons de la mort commandés à partir de la présidence ».

La stratégie d'un tel acharnement en diffamation est fort simple : faire de l'ostracisme dont on souhaite que Gbagbo soit frappé, le prix de l'indignité et de l'opprobre dont on le couvre, et justifier, corrélativement, les sanctions qu'il aura ainsi méritées de se voir infligé. L'arbitre s'est donc mué en partie au conflit « ivoirio-ivoirien ». En effet, pour que la profession d'impartialité et de neutralité de la France élyséenne fût sauve, les officiels et leurs supports médiatiques eussent dû réserver un traitement équitable à tous les groupes irréguliers en armes en les élisant à la même terminologie de disqualification et de péjoration. Or, les auteurs de l'attaque ont été pendant longtemps présentés comme des justiciers probes et respectueux des droits de l'homme, des Robin des bois en butte à un régime liberticide, xénophobe et exclusionniste. A ce titre, Linas-Marcousis restera dans la mémoire collective comme un forum historique qui a consacré l'ennoblissement des assaillants par l'euphémisme « Forces Nouvelles » pour désigner les mouvements rebelles coalisés contre une République et un président démocratiquement élu. En effet, au-delà des protestations de forme mollement promues, les lettres de l'Accord de Marcousis seront tout à fait conformes à l'esprit du « coup d'Etat constitutionnel » qui a présidé aux assises de la banlieue parisienne. En sa parution du 23 septembre 2005, le quotidien *Notre Voie* n°2195 (p. 3) publie le témoignage à titre personnel de Monique Mas. Elle est journaliste de son état à RFI, la voix extravertie de la France officielle dont plus personne dans le *camp présidentiel* à Abidjan ne s'étonne du rôle propagandiste pro-rebelle depuis l'éclatement de la crise. Son témoignage vaut donc tout son pesant de pièce à conviction :

« En janvier 2003, à Paris, avenue Kleber, c'est devant une pléiade africaine où se côtoyaient, par exemple, le Burkinabè Blaise Compaoré et le Libérien Charles Taylor qu'avait été entériné le programme de Marcousis visant à destituer Gbagbo de ses prérogatives présidentielles ».

Cheikh Koureyssi Ba et Mamadou Wade, co-auteurs sénégalais de *C'est le plus difficile qui est le chemin* (p 118), ouvrage en hommage à Laurent Gbagbo et au peuple ivoirien pour le symbole de résistance qu'ils offrirent à l'Afrique sur la voie de sa nécessaire émancipation du néo-colonat assurent : « Chef-d'œuvre de fascisme dans son expression la plus achevée, Linas-Marcousis a été

un défi au droit, un outrage à la Justice, une offense aux Ivoiriens ». En effet, Marcousis dans son esprit comme dans sa lettre fut un véritable manifeste de la collusion de la France avec la rébellion par les contradictions surréalistes de l'Accord du même nom. Et les auteurs suscités de s'interroger :

« Comment légitimer à la fois le gouvernement légal d'un Etat membre de l'Organisation des Nations Unies (en appelant au respect de l'ordre constitutionnel) et des mouvements rebelles qui s'attaquent à cet ordre constitutionnel (en indiquant qu'il n'y a pas d'issue militaire à la crise) » ?

« N'est-ce pas justifier la rébellion armée que de faire sien le combat de cette rébellion et de consacrer dans les "accords" les présupposés de la prise des armes : les questions relatives à l'identité, le concept d'"ivoirité", la constitution, l'éligibilité, le foncier rural, etc. » ? (p. 118-119)

Dans ces conditions, il est compréhensible que les termes comme *agresseurs*, *rebelles*, *assaillants*, et à plus forte raison *terroristes* aient été évités à dessein dans l'Accord conclu et continuent de l'être dans le discours des autorités françaises, notamment Michelle-Alliot Marie et Jacques Chirac. C'est encore la même logique de ménagement incongru des « Forces Nouvelles » qui justifie que les nombreuses exactions, exécutions sommaires et autres violations des droits de l'homme pourtant de notoriété du MPCJ et ses démembrements (MPIGO, MJP, etc.) ne soient jamais dénoncés à la hauteur du chaos économique, social et humanitaire dont ils menacent la Côte d'Ivoire. Leurs pillages dont le plus rocambolesque à ce jour reste le casse de l'agence BCEAO de Bouaké, fief du MPCJ n'ont pas davantage suscité l'émoi comme les forfaitures imputées d'office au *camp présidentiel*, objet, elles de matraquage médiatique systématique et de critique au vitriol. Les conséquences d'un tel acharnement sont multiples. Elles touchent aussi bien le Président Gbagbo en tant qu'individu que la Côte d'Ivoire au moins au triple niveau social, diplomatique et économique.

2.3 Les objectifs de la disqualification

2.3.1 Au niveau diplomatique

Sur le plan strictement personnel et relationnel d'abord : les « jeunes patriotes » sont l'objet d'un traitement axiologique négatif, puisque perçus et présentés à dessein comme un groupuscule d'inconditionnels zélés de Gbagbo, de drogués à l'ivoirité qui agissent principalement contre les étrangers africains, notamment des pays sahéliens et les

ressortissants européens, et singulièrement français. Associer ainsi l'image du Président à une prétendue horde de pillards frileux arc-boutés à l'idéologie ivoirite, c'est d'abord tenter de promouvoir la thèse de son impopularité en Côte d'Ivoire, et en convaincre ensuite à l'extérieur. Mais la stratégie poursuit un second objectif à plusieurs volets. En jouant l'exacerbation de prétendus xénophobie et sentiment anti-français, l'on vise à susciter une ferveur nationaliste compatissante à l'endroit des compatriotes en péril au pays de la xénophobie. Le nationalisme compatissant devant procéder par transmutation fusionnelle (on se met à la place du compatriote souffre-douleur expiatoire d'un traitement dont on aurait soi-même pu être victime), il est censé inhiber tout recul et rendre impossible tout discernement. Dans ces conditions de conditionnement psychologique par la manipulation de l'information autant que de ses consommateurs, bien de ceux-ci deviennent assez réceptifs aux sanctions à infliger au bourreau supposé de compatriotes innocents. Mieux, les compatriotes non résidents considèrent ces sanctions comme amplement méritées et même salutaires et réparatrices.

Relevant les points de similitude dans la stratégie de dénigrement et de diffamation de Georges Bush par la presse française lors des dernières consultations électorales aux Etats Unis et le sort fait à Laurent Gbagbo, Mamadou Koulibaly note dans sa préface à *Mon combat pour la patrie* (p. 14-15) de Geneviève Bro-Grébé :

« (...) les journaux présentent Bush comme un pantin aliéné qui serait manipulé par une bande de psycho-rigides moyenâgeux ; cette presse a exhibé de faux témoins pour attester son isolement. En effet, des Irakiens de la diaspora, hostiles à l'intervention américaine sont présentés comme la voix de la majorité silencieuse en Irak (...) »

« Le schéma est le même pour la Côte d'Ivoire. En effet, Laurent Gbagbo a été présenté par la même presse comme un chef d'Etat isolé, minoritaire et pris en otage par un groupuscule d'extrémistes tribalistes ».

En effet, un Chef d'Etat qui n'est défendu que par une bande de désœuvrés manipulés n'est qu'un gouvernant sans assise populaire, un « dictateur marginalisé » qui ne doit la survie de son pouvoir qu'à des milices tribales, à des escadrons de la mort, et dont les uniques hauts faits connus de l'armée sont les exécutions punitives pour délit de patronyme nordique et de haine anti-musulmans. Un tel homme « isolé » sur le plan interne est assurément peu recommandable sur le plan international et doit donc

être, là aussi, objet d'ostracisme de la part de ses pairs. Pour faire admettre cette idée et mieux faire passer dans l'opinion la nécessité de sanctions impératives à lui infliger pour la sauvegarde de la paix dans la sous-région ouest-africaine et le salut des populations vivant en Côte d'Ivoire, la preuve de son isolement au niveau diplomatique doit d'abord être administrée par ses propres homologues africains sous la caution triomphaliste de l'Elysée. Monique Mas, précédemment citée d'après le quotidien *Notre Voie*, note ainsi que depuis les assises de Marcousis et Kléber.

« (...) de façon plutôt inédite dans les conclaves panafricains, Gbagbo a régulièrement essuyé des volées de bois vert de la part de certains de ses pairs. Et cela, jusqu'à l'avènement de la médiation sud-africaine en novembre 2004. Pour lui avoir donné gain de cause, celle-ci a été contestée, explicitement, par le président en exercice de l'UA, le Nigérian Olusegun Obasanjo, avec le renfort du président sénégalais, Abdoulaye Wade ».

C'est une telle logique d'humiliation et de marginalisation qui informe la rencontre informelle tenue à Abuja (Nigeria) en novembre 2004 entre six (6) Chefs d'Etat africains sur les cinquante trois (53) que compte le continent. A ce propos, le manquement aux impératifs de protocole et autres prérogatives dues à un homme d'Etat comme Mamadou Koulibaly, président du Parlement ivoirien, et surtout représentant personnel de Gbagbo à cette rencontre, prend tout son relief : toute intervention en cette double qualité, donc au nom de la Côte d'Ivoire lui fut simplement refusée. Le reste fut sans surprise. En effet, au terme de cette rencontre express convoquée à la veille d'une réunion du Conseil de sécurité devant statuer sur la crise ivoirienne, quitus fut donné à la France au nom de l'Union Africaine tout entière « pour actionner l'ONU en vue du vote de son projet de résolution imposant des sanctions à la Côte d'Ivoire ». Aiko Ziké (2004 : 34). Le lendemain, le Conseil de sécurité de l'ONU adoptait effectivement la résolution 1572 imposant un embargo à l'Etat de Côte d'Ivoire sur l'importation d'armes. La principale conséquence de la résolution est l'affaiblissement militaire de la Côte d'Ivoire, alors que les rebelles, eux, sont toujours en armes. Et l'on ne peut que s'interroger comme Cheikh Kourreys Ba et Mamadou Wade (2005 : 118 – 119) : « A quoi sert-il de reconnaître que l'Etat est en légitime défense si c'est pour lui dénier le droit de reprendre les hostilités militaires ? »

2.3.2 Au niveau social

Sur le plan social, les conditions d'un affrontement inter-ethnique général se mettent aussi en place, notamment par l'instrumentalisation des problèmes fonciers. Or, ceux-ci ont toujours existé au sein de certaines ethnies, entre autochtones, souvent entre les membres d'une même famille. En ce qui concerne la cause des conflits fonciers, elle tient principalement au déséquilibre entre le couvert forestier disponible et l'accroissement de la démographie, en particulier la population rurale désireuse de mettre en valeur les forêts exploitables. Geneviève Bro-Grébé (2004 : 41) en témoigne :

(...) la Côte d'Ivoire, qui, à son accession à l'indépendance disposait de 16 millions d'ha de forêt, n'a plus aujourd'hui qu'un couvert forestier de 2,5 millions d'ha, alors que sa population s'est considérablement accrue. Il en résulte des tensions récurrentes entre Ivoiriens, mais aussi entre Ivoiriens et étrangers venus des pays de la sous-région. Malheureusement, les ennemis de la Côte d'Ivoire ont vite fait de présenter cette problématique sous l'angle de la xénophobie.

La stratégie consiste ici à en faire des oppositions de type ethnique et religieux. Les incursions rebelles en zone gouvernementale sont ainsi exploitées, tantôt selon la grille colonialiste simpliste d'une opposition ethno-religieuse encore opératoire dans l'opinion internationale. Il en va ainsi des attaques nocturnes par les rebelles des villages de Guitrozon et Petit Duékué le 1^{er} juin 2005. De sources officielles concordantes, ces attaques ont fait au moins cent (100) victimes parmi les autochtones Guéré et des milliers de déplacés, sans compter les blessés. Le but visé est simple : accentuer la fracture sociale en accréditant la thèse d'une haine entre les communautés ethniques et convaincre ainsi de l'imminence du chaos social sous un régime sans autorité et incapable d'assurer la sécurité des populations. L'histoire récente de l'Afrique montre qu'ailleurs sur le continent, notamment au Rwanda, cette stratégie du syndrome de la haine inter-ethnique peut « avantageusement » prospérer. Pour ce qui concerne la Côte d'Ivoire, Gbagbo n'est-il pas le vrai bourreau des populations civiles ?

En effet, au lendemain de cette tragédie, RFI dont la réceptivité empressée aux thèses de la rébellion coalisée lui vaut le statut d'officine propagandiste pro-rebelle dans le *camp présidentiel* a publié un rapport fictif de l'ONUCI. L'objet du rapport était d'établir vaille que vaille la responsabilité personnelle de

Gbagbo dans les massacres perpétrés. Et selon ledit rapport, ces massacres étaient intentionnels et planifiés puisqu'ils visaient à saboter le processus de démantèlement des « milices de Gbagbo » alors en cours dans la région. Au cours d'une conférence de presse, Hamadou Touré, porte-parole de l'ONUCI a démenti l'information en niant qu'il n'ait jamais existé un tel rapport. Mais dans ces conditions d'hypertrophie du risque pays, qui peut s'étonner qu'il soit fait appel aux ressortissants résidents de l'Union Européenne de regagner leurs pays respectifs, tandis que les compatriotes qui seraient encore tentés par la destination Ivoire sont instamment priés de renoncer à une aventure de tous les périls ?

2.3.3 Au niveau économique

Sur le plan économique, les résultats d'une telle manipulation sont entre autres, la délocalisation suscitée de certaines institutions financières internationales. L'exemple le plus édifiant reste à ce jour celui de la Banque africaine de développement (BAD). Il faut cependant y ajouter, toujours sous le couvert du motif de l'insécurité, la délocalisation de tout ou partie de certaines firmes multinationales, notamment à participation financière française. Certes, *l'argent n'aime pas le bruit* et nul homme d'affaires dont la vocation est de faire des bénéfices ne peut continuer de résider ou souhaiter s'implanter dans un pays à risques où aucune lisibilité en terme de sécurité, et donc de prospérité n'est envisagée. Tout de même, la supercherie est grotesque et les faits ne l'ont que trop montré : un Chef d'Etat soutenu par une poignée d'irréductibles ivoitaires de « jeunes patriotes » peut-il résister depuis trois ans à un consortium ayant fait vœu de son renversement ? En vérité, la stratégie de communication de cette coalition multinationale s'appuie sur la manipulation. A ce titre, la réaction massive de millions d'Ivoiriens descendus dans la rue lors des événements des 6, 7, 8 et 9 novembre 2005 à Abidjan, a administré au monde entier, la preuve de la vanité de la supercherie anti-Gbagbo. En promouvant la thèse de l'isolement de Gbagbo, l'on visait à en accréditer une autre : celle du déficit de légitimité d'un Président « mal élu » (selon ses adversaires politiques) au terme d'un scrutin dont il n'était pourtant pas l'organisateur. Mais il est établi que la mauvaise foi est le ressort psychologique de la manipulation et que celle-ci procède toujours d'une stratégie dolosive visant à emporter l'assentiment impératif de l'auditoire à une opinion dont on lui présente une version subrepticement

tronquée selon la finalité poursuivie. A ce titre, la manipulation relève d'une escroquerie morale qui opère à la fois par « effraction » silencieuse et dissimulation, seul gage d'efficacité du mensonge pré-construit qui l'informe en se parant des couleurs d'une certitude exempte de caution. Philippe Breton dans *La parole manipulée* (2000 : 24) donne ainsi les caractéristiques extra-linguistiques de la manipulation :

La manipulation s'appuie sur une stratégie centrale parfois unique : la réduction la plus complète possible de la liberté de l'auditoire de discuter ou de résister à ce qu'on lui propose. Cette stratégie doit être invisible car son dévoilement indiquerait qu'il y a tentative de manipulation.

Puis l'auteur poursuit en présentant la manipulation dans son statut d'acte de langage : « Dans l'acte de manipulation, le message, dans sa dimension cognitive ou sa forme affective, est conçu pour tromper, induire en erreur, faire croire ce qui n'est pas. Ce message est donc toujours mensonger » P. Breton (2000 : 24).

Plus exactement, selon Breton (2000 : 26) : « La manipulation consiste à entrer par effraction dans l'esprit de quelqu'un pour y déposer une opinion ou provoquer un comportement sans que ce quelqu'un sache qu'il y a eu effraction ».

Les effets de la manipulation de l'auditoire via celle de l'information qui procède de la théorie de la communication réussie ou information égale en définitive effet voulu, sont divers et variés. Il s'agit d'abord de l'activisme anti-Gbagbo de certains Chefs d'Etat africains dont nous avons déjà donné quelques exemples infra. Vient ensuite l'indolence pour le moins suspecte de la *communauté internationale* et de l'ONU en particulier, dans la mise en application des sanctions prévues à l'encontre des auteurs de blocage du processus de paix, dès lors que le *camp présidentiel* est objectivement hors de cause. On y comptera aussi la minimisation systématique des actes d'irréductibilité de la rébellion par les médias français en général, et RFI en particulier. Ainsi, les incursions rebelles planifiées en zones gouvernementales et assorties d'assassinats des éléments des forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire, ainsi que de populations civiles sans défense, sont-elles considérées comme des « actes isolés » imputés à des « éléments incontrôlés et non identifiés ». Pis, ces actes sont même mis au compte de l'obsession à l'auto flagellation et au masochisme du *camp*

présidentiel qui provoque ou organise sa propre agression. Ainsi, dès le lundi 25 juillet 2005, les attaques perpétrées de nuit encore (elles ont lieu le samedi 23 juillet 2005 autour de 22 heures) contre Anyama, Azaguié et Agboville sont-elles d'abord attribuées par certains médias à de « mystérieux assaillants ». A travers cet habile procédé de brouillage de l'identité des auteurs des attaques, il s'agit de faire diversion au profit des auteurs presque « naturels » de ces agressions, vu le contexte général, les zones d'opération et le statut des victimes. Mais sans doute la technique du plaidoyer à décharge est-elle insuffisamment opérante ; il faut donc lever toute équivoque et désigner les vrais faux coupables. Alors en chœur, ces médias de la manipulation assènent : « Des sources à Abidjan indiquent que ces attaques seraient l'œuvre du camp présidentiel ». Et jouant sur la division décrétée de l'armée ivoirienne, le quotidien français *Libération* cité par son confrère *Le Courrier d'Abidjan* n° 475 du mercredi 27 juillet (p.8) accuse sous la plume de Thomas Hofnung :

A Abidjan, des observateurs étrangers estiment peu vraisemblable l'hypothèse d'une opération montée par les rebelles, si loin de leur base du nord. Certains évoquent plutôt de possibles règlements de compte au sein d'une armée ivoirienne divisée, voir un raid mené par les miliciens recrutés par Gbagbo, qui craignent d'être les grands perdants du désarmement.

Evidemment, le mythe d'une armée complètement désunie qui a déjà montré ses limites dans l'éventail chaque fois renouvelé des moyens de manipulation et de disqualification du « camp présidentiel » ne pouvait guère prospérer. A preuve, *Le courrier d'Abidjan*, dans sa parution hors série n°5 de septembre 2005 (p 13) rapporte les conclusions de l'instruction judiciaire diligentée par les autorités ivoiriennes au lendemain de ces attaques : « la quarantaine d'assaillants faits prisonniers ont fait savoir qu'ils sont membres de la rébellion et qu'ils ont été mandatés par leurs chefs pour prendre de nouvelles villes, notamment celles du Sud afin de faire chanter Gbagbo ». Suivant l'instruction judiciaire ouverte à l'encontre des présumés coupables de ces attaques, le parquet militaire a conclu à un non lieu pour dix (10) des prévenus sur une soixantaine au total selon le procureur militaire Ange Kessi Kouamé en charge du dossier. Que faut-il retenir *in fine* ?

CONCLUSION

Comme toute modalité discursive procédant d'une stratégie qui suppose toujours une finalité, la manipulation est au cœur de la communication par les mass media. Relevant de la logique générale du *faire croire en vue de*, elle apparaît en définitive comme un acte de langage qui jure avec les principes de l'éthique, les exigences de la déontologie et du professionnalisme en matière de journalisme. Le conflit armé en Côte d'Ivoire a été ainsi pour nous un prétexte pour montrer à quel point les consommateurs de l'information peuvent être abusés par le préjugé favorable dont jouissent les mass media. Dans notre étude, nous avons essayé de percer au jour la connexion entre le politique et les mass media unis à l'autel d'intérêts communs, lesquels intérêts orientent toujours le traitement de l'information selon les enjeux du moment, et ce, jusque dans le choix du lexique. A ce titre, nous avons montré que la manipulation est doublement structurée : manipulation de l'information d'abord, c'est-à-dire travestissement et falsification des faits portés à la connaissance de l'auditoire ; ensuite, comme effet induit, manipulation de l'auditoire. *A priori* donc, notre étude aurait pu porter sur la manipulation de l'information. Cependant, l'orientation choisie tient à notre conviction qu'il n'existe pas de manipulation en soi, comme jeu gratuit. En termes différents, cela signifie que le but principal et même unique de toute manipulation est d'abord manipulation de la cible en fonction de qui elle est conçue et construite, la falsification de la réalité (manipulation de l'information) n'étant en définitive qu'un moyen d'atteindre ce but. Si l'éclatement de la vérité qui est l'antidote de la manipulation est le plus sûr moyen de « réhabiliter » les victimes de la manipulation, les effets de celle-ci traverse souvent les époques suivant son degré d'imprégnation dans les consciences et la mémoire collective. Laurent Gbagbo, le peuple résistant de Côte d'Ivoire réduit avec grand mépris aux « jeunes patriotes de Gbagbo », la Côte d'Ivoire elle-même en tant que nation en construction, font ainsi les frais d'une manipulation orchestrée par un réseau de médias outillés et redoutables en propagande et intoxication. De victimes, ils passent pour être les bourreaux de leurs propres agresseurs grâce au pouvoir de la manipulation. Le grand enseignement à en tirer est que la profession de neutralité des mass media apparaît comme une promesse qui n'engage que celui qui a la naïveté d'y accorder foi. Mais surtout, il convient de retenir que la manipulation de

l'information, malgré ses limites (dans le conflit ivoirien, ses résultats sont plutôt mitigés), est un outil psychologique stratégique en période de guerre, un moyen du *faire croire* pour remporter des victoires.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AIKO ZIKE, M., 2004, La guerre diplomatique contre la Côte d'Ivoire in *Les Cahiers du Nouvel Esprit* n° spécial, Abidjan, Impression Dem Ch' Imprim.
2. BACHEIKH, K., & WADE, M.. (2005). *C'est le plus difficile qui est le chemin*, Abidjan, La Refondation.
3. BRETON, P., 2000, *La parole manipulée*, Paris, La Découverte / Poche.
4. BRO-GRÉBÉ, G., 2004, *Mon combat pour la patrie*, Abidjan, PUCI.
5. CHARAUDEAU, P., 2000, Une problématisation discursive de l'émotion. A propos des effets de pathémisation à la télévision in *Les émotions dans les interactions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
6. DOURY, M., PLANTIN, C., & TRAVERSO, V., 2000, Présentation in *Les émotions dans les interactions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon
7. MAZALERAT, J., & MOLINIÉ, G., 1989, *Vocabulaire de la stylistique*, Paris, PUF.
8. *Le Courrier d'Abidjan* n° 475 du mercredi 27 juillet 2005.
9. *Le Courrier d'Abidjan* n° 005 de septembre 2005.
10. *L'Express* n° 2830 du 29 septembre au 05 octobre 2005.
11. *Notre Voie* n° 2195 du vendredi 23 septembre 2005.